



Règlement de la course Trail des Fleurs 2024

1 - CERTIFICAT MÉDICAL et ASSURANCE

Les inscriptions ne présentant pas un certificat médical valable ou une licence sportive valable pour la course à pied en montagne y compris en compétition ne seront pas validées. **Aucun dossard ne sera attribué sans cette pièce jointe obligatoire.** La présentation d'une **licence sportive** (valable pour l'année en cours) d'une des Fédérations Sportives suivantes sera acceptée par l'organisation :

- Fédération Française d'Athlétisme (FFA), Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO), Fédération Française de Triathlon (FFTri), Fédération des Raids Multisports Nature (FRMN) ou France Skyrunning Association (FSA),
- FSGT, UFOLEP avec mention Course à Pied en Compétition,
- Fédération Espagnole de Montagne (FEDME) ou Fédération Espagnole d'Athlétisme (RFEA).

Les coureurs non licenciés à l'une des Fédérations Sportives ci-dessus devront présenter un **Certificat Médical d'aptitude à la pratique de la Course à pied, du Trail ou de la Course en Montagne, y compris en compétition.** Certificat médical datant obligatoirement de moins d'1 an le jour de l'épreuve.

Attention, cette licence ou certificat médical ne vous dispense pas, selon les cas, d'une **Assurance Individuelle Accident.** Chaque concurrent doit avoir une Assurance Individuelle Accident couvrant d'éventuels frais de recherches et de secours. Renseignez-vous auprès de votre Fédération ou auprès d'une Compagnie d'Assurance pour vous assurer que vous soyez bien couverts.

Responsabilité Civile : l'organisation souscrit une assurance RC pour la durée de l'épreuve.

2 – SECOURS / RAVITAILLEMENTS / MATERIEL OBLIGATOIRE

SECOURS ET ASSISTANCES EXTÉRIEURES

Une équipe médicalisée avec la présence d'un médecin sera impliquée et présente sur le terrain. Les organisateurs sont couverts par une assurance auprès de AXA Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.**

Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel ou un changement de matériel.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation prévoit des ravitaillements, liquide et/ou solide dont un à l'arrivée.

Il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements, nous vous demandons de prévoir votre gobelet. L'éco gobelet Trail des Fleurs sera en vente sur place (5€).

MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter juste avant le départ et durant la totalité de l'épreuve :

- Un système d'hydratation de 400 ml minimum

- Un gobelet personnel
- Un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

3 – BARRIERE HORAIRE

Une barrière horaire devra être respectée sur le 22Km à savoir les 10 premiers kilomètres seront à parcourir en 2h15. Cette barrière se situe au 2^{ème} ravitaillement, au centre du village de Barèges.

4 - CLASSEMENTS – DOTATIONS – RÉCOMPENSES

Tous les coureurs qui viendront retirer leur dossard en échange d'une pièce d'identité recevront une **dotacion personnalisée** incluse dans leur taxe d'inscription.

Pour les récompenses, un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents. Les prix récompenseront :

- les 3 premiers Homme au Scratch ;
- les 3 premières Femme au Scratch ;
- les 1ers de chaque catégorie (Espoirs, seniors et masters)
- Les 1ers du challenge équipe du 13Km et 22Km
- Les 1ers du relais sur le 22km

5 – MODIFICATION INSCRIPTION ET ANNULATION

MODIFICATION INSCRIPTION

Le coureur dispose d'un accès autonome à son bulletin d'inscription qui lui permet de modifier ses données personnelles, d'ajouter le certificat médical ou encore d'ajouter un produit (eco-gobelet et repas dans la limite des places disponibles).

Aucune modification de nom et prénom ne sera possible, **le dossard n'est pas transférable.**

CHANGEMENT DE COURSE

Toute demande de changement de course pourra être réalisée sans frais, dans la limite des places disponibles sur l'autre course. Le coureur devra payer la différence pour un passage du 13km au 22km. Aucun remboursement ne sera appliqué pour le passage du 22km au 13km.

Cette demande devra être adressée à l'organisation à l'adresse mail : traildesfleurs@gmail.com

ANNULATION

La demande d'annulation doit être adressée à l'organisation à l'adresse mail : traildesfleurs@gmail.com

Pour raison médicale :

L'annulation ne sera acceptée que sur **présentation d'un certificat médical.**

- **avant le 22 juin 2024, le coureur est remboursé en totalité** des frais d'inscriptions (hors frais plateforme inscription), et de tout autre produit acheté (eco-gobelet et repas).
- **à partir du 22 juin 2024 et jusqu'au 6 juillet 8h00, le coureur est remboursé à hauteur de 30% des frais d'inscriptions** (hors frais plateforme inscription), et en totalité de l'eco-gobelet. Le repas n'est pas remboursable.

Pour tout autre motif :

- **avant le 22 juin 2024, le coureur est remboursé à hauteur de 30%** des frais d'inscriptions (hors frais plateforme inscription), et de tout autre produit acheté (eco-gobelet et repas).
- **à partir du 22 juin 2024 et jusqu'au 6 juillet 8h00, le coureur est remboursé à hauteur de 30% des frais d'inscriptions** (hors frais plateforme inscription), et en totalité de l'eco-gobelet. Le repas n'est pas remboursable.

L'absence d'un coureur sur la ligne de départ ne donnera pas lieu à remboursement. Celui-ci doit avoir expressément fait la demande d'annulation de son inscription avant le 6 juillet 8h00.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons internes à l'organisation ou des raisons sanitaires les coureurs seront remboursés dans l'intégralité. **A l'inverse, en cas d'annulation de la course indépendamment de la volonté de l'équipe organisatrice** (conditions météorologiques, décision préfectorale ou d'autres autorités administratives, ...), aucun remboursement ne sera effectué.

6 - DROITS A L'IMAGE

Le concurrent donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition. Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

7 - ÉTHIQUE

Parce que nous sommes aussi sensibles à la cause de la protection de l'environnement, notre association s'est engagée à respecter la charte Trail Runner Fondation pour être labellisé trail eco responsable.

- Tous les concurrents s'engagent à **respecter l'environnement**.
- Nous attendons de chaque participant une attitude irréprochable. **Aucun déchet ne doit être jeté** au sol. Les coureurs doivent les garder sur eux et les déposer sur le chemin dans des poubelles qui seront mises à disposition sur le parcours. Le jet de déchet dans la nature peut engendrer **des sanctions, voire la disqualification du concurrent**.
- Les concurrents s'engagent à **respecter scrupuleusement le balisage**, sans couper les virages. C'est une question d'équité, de tricherie avec soi-même. De plus, de manière répétée par plusieurs centaines de coureurs, ces coupes peuvent dégrader le milieu naturel dans lequel nous aimons pratiquer notre passion.
- Tous les concurrents s'engagent à **respecter tous les bénévoles** et organisateurs avant, pendant et après la course. Eux aussi sont là pour le plaisir, et pour votre plaisir !
- Les concurrents se doivent **assistance mutuelle**. Tout incident doit être signalé le plus vite possible au Poste de Contrôle humain le plus proche.

Vous trouverez ci-dessous le lien de la charte que nous voulons respecter tout au long de l'épreuve, c'est un pas de plus vers une pratique éco-responsable du sport nature :

<http://www.trailrunnerfoundation.com/label/>

8 – PARTAGE D'INFORMATIONS

Les informations recueillies lors de votre inscription font l'objet d'un traitement destiné à établir des statistiques dans le cadre de nos partenariats et relations aux institutions locales ; et à vous envoyer des mails en lien avec le Trail des Fleurs. La durée de conservation des données est de 1 an.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à traildesfleurs@gmail.com

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.